Le 26 juin 2014, la CGT appelle

à un changement radical de politique sociale.

De conférence sociale en conférence sociale, le gouvernement porte des atteintes graves au droit social des salarié-e-s !

**Juillet 2012, la 1ère conférence sociale** attaque en profondeur le code du travail, la précarité s’accroît, la mobilité forcée est légalisée, les droits des chômeurs et les prérogatives des comités d’entreprises sont réduits, la précarité se généralise…

**Juin 2013 : la 2ème conférence sociale** modifie une nouvelle fois les régimes des retraites validant ainsi les réformes précédentes de Fillon et Sarkozy, c’est un nouvel allongement de la durée de cotisation et une baisse des pensions.

**Juillet 2014 : 3ème conférence sociale : par nos luttes imposons les 10 propositions de la CGT :**

Stopper les suppressions d’emplois

Réformer la fiscalité en profondeur

Supprimer les exonérations fiscales et sociales indues

Contrôler les aides publiques aux entreprises

Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux

Créer un fonds européen de solidarité sociale et de développement

Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements

Créer un pôle financier public pour maîtriser la finance

Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux.

Développer les politiques publiques et les services publics

**Pour une protection sociale ambitieuse**

Le déficit de la protection sociale (retraite, maladie, famille, accident du travail, dépendance….) est essentiellement dû aux nombreuses exonérations dont bénéficient le patronat c’est donc un déficit de recettes.

Les nouvelles baisses de cotisations ne peuvent donc qu’aggraver ce déficit.

Celles-ci, justifiées pour augmenter mécaniquement le salaire net de 40€ est un leurre, elles se traduiront immédiatement par 40 € de charges supplémentaires à débourser individuellement pour la protection sociale.

la Sécurité sociale est destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature.

La Cgt revendique :

* Le financement par les richesses produites (cotisations sociales) et non par l’impôt.
* Un système de protection sociale de haut niveau fondé sur la solidarité, la répartition et l’égalité des droits pour tous
* Une retraite à 60 ans (55 ans pour travaux pénibles) à taux plein.

**La protection sociale a été fondée sur l'universalité, et sur la solidarité: on cotise selon ses revenus, mais on reçoit selon ses besoins. Il s'agit d'assurer à tous les citoyens des moyens d'existence quand ils ne peuvent s'en procurer par le travail : c’est toujours une idée neuve.**

**Tels sont les sujets que devrait aborder une vraie conférence sociale ! Le 26 juin, toutes et tous dans l’action !**

**Manifestation interprofessionnelle départ 10h30 Esquirol**